

INTRODUCTION

La présente fiche d'information présente sommairement un état des lieux sur l'enjeu de la parité entre les femmes et les hommes en politique québécoise.

1- UN MOUVEMENT FÉMINISTE BIEN VIVANT, LA PARITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Le mouvement des femmes est en effervescence depuis plusieurs mois et cela se reflète dans l'actualité. En mars 2017, une sortie remarquée des « suffragettes 2.0 », un groupe transpartisan d'anciennes parlementaires, a remis l'enjeu de la parité des candidatures aux élections provinciales sur le tapis. Ce regroupement, composé notamment des ex-députées Marie Malavoy et Louise Harel, met de l'avant le « bonus parité », soit une loi qui encouragerait les partis à atteindre un seuil de 40 % d'élues par des récompenses financières (Elkouri 2018).

Près d'un an après la proposition des ex-parlementaires, trois événements ont à nouveau forcé la mise à l'agenda de cet enjeu. Un sondage *Léger-Le Devoir* publié le 11 avril 2018 indique que 7 Québécois sur 10 souhaitent que les partis en fassent plus pour avoir autant de candidatures féminines que masculines (Bourgault-Côté 2018). Le 19 avril, Québec solidaire présentait le projet de loi 1190 intitulé « Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres » (Bourgault-Côté 2018). Quelques jours plus tard, le groupe Femmes, politique et démocratie (GFPD) remettait aux chefs de partis un manifeste qui proposait de modifier la loi électorale pour imposer des quotas de candidatures féminines (Richer 2018). Le débat était donc lancé.

2- DEUX PROJETS DE LOI À L'AVANT-SCÈNE

Bien que l'égalité des sexes soit un enjeu qui a grandement progressé dans les dernières décennies, cette égalité n'est pas encore parfaitement acquise au Québec (Poulin-Chartrand 2014). Alors qu'il y a un consensus autour de l'idée que les femmes, représentant plus de 50 % de la population, ont droit à leur juste part des sièges dans la « Maison du peuple » (Bourgault-Côté 2018), il n'y a pas de consensus sur les moyens pour y parvenir. Si la présence des femmes à l'Assemblée nationale n'a cessé de croître entre les scrutins de 1961 et 2003, une stagnation entre 25 et 30 % s'observe entre 2003 et 2014. (Assemblée nationale du Québec 2018a) Pour Louise Harel, cette période a prouvé que l'atteinte de l'égalité n'était pas « un long fleuve tranquille » et qu'il fallait donner un coup de pouce au destin, par souci démocratique (Elkouri 2018). Or, cet avis n'est pas partagé par tous.

La parité hommes-femmes en politique québécoise

Amélie Drainville
Étudiante, Université de Sherbrooke

Conseils des ministres du Québec de 1962 à 2018

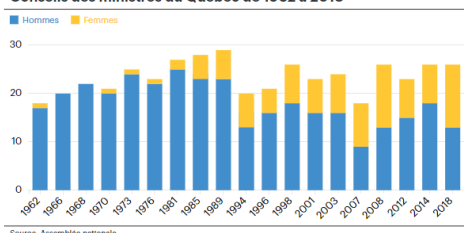


Figure 1 Évolution de la parité au Conseil exécutif entre 1962 et 2018 (Bélair-Cirino et Sioui 2018)

Dans ce débat récent sur la représentation hommes-femmes en politique, deux enjeux ont donc retenu l'attention, soit la parité des candidatures aux élections et la parité au conseil des ministres. D'une part, le projet de loi du GFPD vise à imposer un seuil minimal de 40 % de candidatures féminines en 2022 et 45 % pour les scrutins de 2026 et suivants (Richer 2018). Ce projet de loi n'a pas été débattu à l'Assemblée nationale, mais il a fait couler beaucoup d'encre dans les médias. D'autre part, le projet de loi de Manon Massé visait à imposer que le Conseil exécutif du Québec soit désormais « composé d'au moins 50 % de femmes » (Massé 2018). Selon Mme Massé, ce projet de loi est une nécessité pour briser le plafond de verre : « [l']Assemblée nationale a déjà adopté une loi pour imposer la parité sur les conseils d'administration de sociétés d'État, c'est la moindre des choses d'en faire autant pour le gouvernement qui représente le lieu ultime de prise de décisions au Québec » (Québec solidaire 2018a). Toutefois, la proposition n'a pas fait l'objet d'un débat, puisque la majorité libérale s'y est opposée.

Loin de se laisser abattre, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, qui souhaitait que les élu.e.s prennent publiquement position sur cet enjeu, a décidé que le parti de gauche prendrait l'une de ses rares « motion du mercredi » pour forcer un vote (Boissonneault 2018). Ce temps de débat est le moment réservé aux « affaires inscrites par les députés de l'opposition », soit des motions avec préavis débattues le mercredi entre 15h et 17h (Assemblée nationale du Québec 2018b). Le 9 mai, Gabriel Nadeau-Dubois présentait donc ce même projet de loi au nom de sa collègue, absente pour des raisons médicales. Après un débat sur le principe, le verdict est tombé : 24 pour et 78 contre. (Assemblée nationale du Québec 2018c) Ainsi, les moyens pour parvenir à cette parité tant souhaitée (les quotas ou la bonne volonté) divisaient les partis, avec le Parti Libéral (PLQ) et la Coalition Avenir Québec (CAQ) d'un côté, et le Parti Québécois (PQ) et Québec solidaire (QS) de l'autre.

3- UN ENJEU QUI NE FAIT PAS L'UNANIMITÉ

Parallèlement à ces débats, la Commission des relations avec les citoyens achevait en mai 2018 des travaux amorcés deux ans plus tôt au sujet de la place des femmes en politique. Les recommandations ne s'aventurent pas dans des mesures coercitives pour atteindre la parité, mais restent plutôt dans la sensibilisation et la valorisation du travail des femmes. Ces conclusions étaient loin de satisfaire Catherine Fournier, députée du PQ, qui juge que le PLQ et la CAQ ont fait preuve de malhonnêteté intellectuelle en « privilégiant leurs "intérêts partisans" au mépris de la cause des femmes » (La Presse canadienne 2018). De son côté, Manon Massé a déposé un rapport dissident, intitulé « Pour que les femmes prennent la place qui leur revient », qui suggère notamment des bonus-malus sur le financement public accordé aux partis politiques (avec comme critère la parité), de même que l'octroi d'un montant forfaitaire de 1000 \$ à chaque femme candidate

pour compenser les pertes de salaire et « alléger la charge mentale et les contraintes liées à une candidature » (Québec solidaire 2018b).

Si le PLQ et la CAQ se sont tous deux engagés à atteindre la zone paritaire (40-60 %) lors de l'élection 2018, aucun des deux n'est en faveur des quotas (Richer 2018). De son côté, le Parti Québécois appuie l'idée d'une loi imposant un minimum de 40 % de candidates. Pour Québec solidaire, la parité (minimum de 50 % de femmes) est déjà une pratique intégrée et respectée dans ce parti. (Richer 2018) Enfin, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), plus grand regroupement d'organisations féministes, de même que le Conseil du statut de la femme (CSF), organisme gouvernemental chargé d'étudier l'égalité des sexes, sont tous deux d'accord avec l'idée de forcer l'atteinte de la zone paritaire (FFQ 2018).

4- ÉLECTION 2018 : DES AVANCÉES MAJEURES, MAIS DES FREINS QUI DEMEURENT

L'élection québécoise de 2018 aura été historique, puisque tous les partis ont atteint la zone paritaire dans leurs candidatures, pour un total de 47 % de candidates (Girard 2018). Sur les 125 député.e.s élu.e.s, 41,6 % sont des femmes, un sommet dans la province (Nadeau 2018). De plus, le nouveau Premier ministre François Legault a respecté son engagement de bâtir un conseil des ministres paritaire, puisqu'il est formé de 13 femmes et 13 hommes (Bélair-Cirino et Sioui 2018). Selon la Présidente de la FFQ, Gabrielle Bouchard, il ne faut toutefois pas s'arrêter là, puisque « les volontés changeantes des partis ne permettent pas d'atteindre une représentation paritaire et que le mode de scrutin actuel défavorise la représentation des femmes, des personnes racisées ou nées à l'étranger et des autochtones » (FFQ 2018). Plusieurs freins se posent toujours devant

Cette fiche d'information est basée sur les travaux de l'auteur. Les points de vue exprimés dans cette fiche sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou l'opinion du GÉRIQ et de ses partenaires.

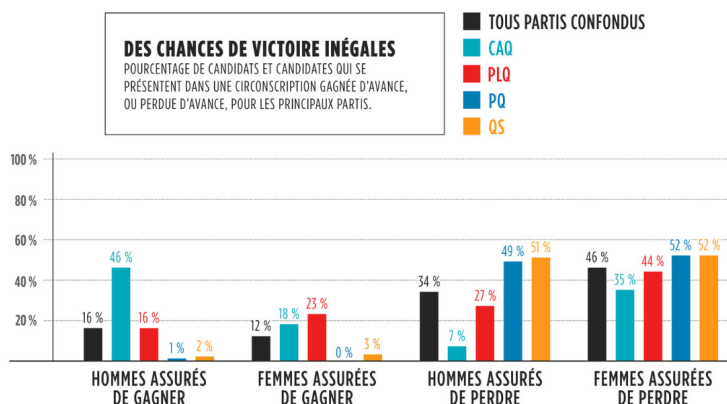


Figure 2 Chances de victoire des candidat.e.s selon le parti et le sexe (Mercier 2018)

les femmes qui souhaitent se présenter aux élections, comme la pauvreté, la discrimination (capacitisme, racisme, sexisme), la précarité d'emploi ou la répartition inégale des tâches domestiques (FFQ 2018). Si les partis ont une réelle volonté d'accroître la présence des femmes, ils devront aussi porter

une attention particulière aux circonscriptions qui leur sont offertes. Bien que les études de la politologue Manon Tremblay, réalisée lors de l'élection québécoise de 2012, et du Conseil du statut de la femme, parue en 2015, déboulonnent la « croyance populaire » qui voudrait que les femmes se voient plus souvent attribuer des circonscriptions perdues d'avance, l'étude de la journaliste Noémi Mercier de *l'Actualité* prouve que le contraire s'est produit en 2018 (Guay et Gaudreau 2018, 491; Mercier 2018). En effet, « les partis politiques ont plutôt [eu] tendance à présenter les femmes dans des circonscriptions difficiles à gagner et à réserver aux hommes les circonscriptions où la victoire est assurée » (Girard 2018), comme on peut le voir sur la figure 2.

À présent, on ne peut nier que l'enjeu de la parité est solidement ancré dans le débat public, et les partis n'auront d'autre choix que d'y contribuer dans les années à venir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET INFORMATIONS UTILES

Assemblée nationale du Québec, consulté en 2018a, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html>

Assemblée nationale du Québec, consulté en 2018b, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/affaires-inscrites-par-les-deputes-de-l-opposition.html>

Assemblée nationale du Québec, consulté en 2018c, URL http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/41-1/journal-debats/20180509/220465.html#_Toc513727170

Bélair-Cirino, Marco et Marie-Michèle Sioui, « Un Conseil des ministres sous le signe de "l'ouverture" pour la CAQ », *Le Devoir*, 19 octobre 2018, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/539335/francois-legault-devoile-son-premier-conseil-des-ministres>

Bélair-Cirino, Marco, « Parité à l'Assemblée nationale: "Il faut aller au moins jusqu'à 45%" », *Le Devoir*, 24 avril 2018, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/526036/parite-parite-hommes-femmes-en-politique>

Boissonneault, Alexis, « Loi sur la parité : Québec solidaire veut forcer les partis à prendre position », *ICI Radio-Canada*, 9 mai 2018, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1099938/loi-parite-quebec-solidaire-position-assemblee-nationale-deputes-partis>

Bourgault-Côté, Guillaume, « Les Québécois veulent une parité parfaite », *Le Devoir*, 11 avril 2018, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/524903/parite-les-quebecois-vont-au-dela-des-partis-politiques>

Conseil du statut de la femme (CSF), consulté en 2018, URL <https://www.csf.gouv.qc.ca/article/2015/10/04/communiqu-parite-en-politique-le-conseil-du-statut-de-la-femme-propose-un-changement-de-cap/>

Elkouri, Rima, « Le bonus parité », *La Presse*, 18 octobre 2018, URL <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201810/17/01-5200716-le-bonus-parite.php>

Fédération des femmes du Québec (FFQ), consulté en 2018, URL <http://www.ffq.qc.ca/2018/09/elections-provinciales-2018-au-dela-de-la-parite/>

Girard, Joëlle, « Plus de candidates, plus de députées? », *ICI Radio-Canada*, 15 septembre 2018, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1123977/parite-femmes-assemblee-nationale-quotas-quebec-candidates-caq-francois-legault-laporte>

Guay, Jean-Herman et Serge Gaudreau, 2018, *Les élections au Québec : 150 ans d'une histoire mouvementée*, Presses de l'Université Laval.

La Presse canadienne, « Femmes en politique : un comité parlementaire exclut l'adoption d'une loi », *ICI Radio-Canada*, 31 mai 2018, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1104339/femmes-politique-comite-parlementaire-loi-quebec-rapport>

Manon Massé, *Projet de loi 1190 - Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres*, Éditeur officiel du Québec, 2018, art. 1.

Mercier, Noémi, « Parité de façade », *L'actualité*, 14 septembre 2018, URL <https://lactualite.com/societe/2018/09/14/parite-de-facade/>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET INFORMATIONS UTILES

Mercier, Noémi, « Parité de façade », *L'actualité*, 14 septembre 2018, URL <https://lactualite.com/societe/2018/09/14/parite-de-facade/>

Nadeau, Jessica, « Le Parlement atteindra la zone de parité », *Le Devoir*, 2 octobre 2018, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/538115/femmes-a-l-assemblee-nationale>

Poulin-Chartrand, Sarah, « Non, l'égalité homme-femme n'est pas acquise ! », *Le Devoir*, 8 mars 2014, URL <https://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/401778/f>

Québec solidaire, consulté en 2018a, URL <https://quebecsolidaire.net/nouvelle/projet-de-loi-sur-la-parite-au-conseil-des-ministres-le-plafond-de-verre-ne-se-brisera-pas-tout-seul-manon-masse>

Québec solidaire, *Place des femmes en politique – Pour que les femmes prennent la place qui leur revient – Rapport dissident*, 2018b.

Richer, Jocelyne, « Loi sur la parité: le PQ approuve, le PLQ et la CAQ ne se prononcent pas », *L'actualité*, 24 avril 2018, URL <https://lactualite.com/actualites/2018/04/24/loi-sur-la-parite-le-pq-approuve-le-plq-et-la-caq-ne-se-prononcent-pas/>